



UNODC

United Nations Office on Drugs and Crime

**APPEL A LA SOUMISSION DE PROJETS POUR
L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE L'ONU
DESTINEE A LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES
D'ASSISTANCE DIRECTE AUX VICTIMES DE TRAITE
DES PERSONNES EN REPUBLIQUE DU CONGO**

Date limite de soumission des candidatures :

07 septembre 2014

Table de matières

1.	A propos de l'ONU DC.....	3
2.	Justification de l'intervention de l'ONU DC en République du Congo.....	3
3.	Objectif du présent guide relatif à l'appel à propositions	4
4.	L'appel à candidatures	5
5.	Les critères d'éligibilité	6
5.1.	Les considérations générales	6
5.2.	Les conditions d'éligibilité relatives aux organisations.....	6
5.3.	Les projets éligibles.....	6
5.4.	Les Projets/ activités inéligibles	7
6.	La procédure de soumission des projets	7
7.	Procédures de sélection.....	8
8.	Evaluation des organisations et de leurs parcours	8
8.1.	Evaluation initiale.....	8
8.2.	Evaluation finale.....	9
8.3.	Notification de Décision	9
9.	Contrat d'engagement.....	9
9.1.	Rapport et système d'Evaluation.....	10
9.2.	Suivi.....	10
10.	Liste des documents annexés	10

TERMES DE REFERENCE POUR L'APPEL A LA SOUMISSION DE PROPOSITIONS DE PROJETS POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE L'ONU DC DESTINEE A LA MISE EN OEUVRE D'ACTIVITES D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA TRAITE DES PERSONNES EN REPUBLIQUE DU CONGO

1. A propos de l'ONU DC

L'Office des Nations Unies Contre la drogue et le crime (ONU DC) est établie en 1997 et basée à Vienne (Autriche). L'ONU DC opère également dans 54 bureaux régionaux, couvrant ainsi plus de 150 pays. En tant que gardienne de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et de ses Protocoles additionnels, l'ONU DC dispose d'une expertise unique pour soutenir les Etats membres dans leur lutte contre la criminalité organisée et les trafics illicites associés, à travers une assistance technique et des services de conseil dans les domaines légaux, de justice pénale et d'application des lois, ainsi qu'à travers la promotion de la coopération régionale et internationale.

En outre, en tant que dépositaire du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, l'ONU DC est mandatée pour promouvoir l'adhésion des Etats à ces instruments et les assister dans l'application de leurs dispositions.

L'ONU DC travaille directement avec les gouvernements, les organisations internationales, les autres organes des Nations Unies et la société civile, pour développer et mettre en œuvre des programmes répondant aux besoins des pays et des régions. La stratégie de l'ONU DC pour la lutte contre la criminalité, la drogue et le terrorisme intègre une approche thématique et régionale pour assurer des initiatives proactives, centrées et efficaces.

2. Justification de l'intervention de l'ONU DC en République du Congo

La République du Congo est considérée comme un pays d'origine, de destination et de transit des personnes, particulièrement pour les enfants et les femmes victimes de traite des personnes à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. La traite peut être interne comme transnationale.

Concernant la traite transnationale, les deux principales villes de destination sont Brazzaville, qui reçoit des victimes provenant pour un grand nombre de République Démocratique du Congo, et Pointe Noire, qui reçoit des enfants victimes provenant majoritairement d'Afrique de l'Ouest et en particulier du Bénin¹ du fait de l'importance de la diaspora béninoise dans cette ville. La communauté béninoise estimait, en 2007, le nombre d'enfants potentiellement victimes de traite à Pointe Noire à 1800².

¹ Les autres pays identifiés étant le Mali, la Guinée, le Sénégal, le Togo et le Cameroun

² Données recueillies auprès des acteurs de la lutte contre la traite des personnes au Congo lors d'une mission de l'ONU DC en Novembre 2012

En matière de traite des adultes, et bien que faiblement documentée, certaines pratiques ont été relevées par les acteurs. Vingt-quatre adultes victimes d'exploitation domestique ont été identifiés en 2011 au Congo, situation qui durait depuis 16 ans pour certains³.

Des populations autochtones sont également utilisées comme main d'œuvre dans les plantations et n'ont aucun droit, ni aucune protection. Certaines personnes parmi ces populations sont déplacées à Pointe Noire où elles sont déracinées et particulièrement vulnérables à des formes d'exploitation⁴.

La traite des adultes à des fins de prostitution est selon les acteurs Congolais présentes bien que faiblement documentées.

Les victimes, enfants et adultes, sont exploitées à travers le travail forcé (notamment le travail domestique et la vente de rue) et la prostitution. Selon une étude de 2008, l'exploitation sexuelle des enfants au Congo est un phénomène alarmant.⁵

Suite à la ratification par le Congo du Protocole des NU relatif à la traite, l'ONUSUDC, en tant que Gardienne de la Convention et de ses Protocoles additionnelles a débuté en fin 2012 son assistance afin de soutenir le Congo à satisfaire les exigences découlant de sa qualité d'Etat partie au Protocole relatif à la traite des personnes. Cette assistance comprenait notamment : (1) la rédaction d'un avant-projet de loi spécifique à la traite devant être soumis aux autorités, (2) le renforcement des capacités des praticiens de la chaîne pénale en matière de traite des personnes, (3) la rédaction et la validation en 2014 d'un plan d'action national holistique de lutte contre la traite des personnes.

Ce dernier prévoit un certain nombre de mesures couvrant les volets suivants : *Prévention, Protection, Poursuite et Cadre de référence*. L'objectif stratégique sous le volet *Protection* produit l'énoncé suivant: *D'ici 2017, mettre en place et rendre fonctionnel le dispositif de protection et de prise en charge des personnes victimes de traite*. Cet objectif stratégique se décline en deux objectifs spécifiques : (1) Renforcer les capacités institutionnelles et associatives de protection et de prise en charge des personnes victimes de traite et (2) Mettre en place un système d'identification des personnes victimes de traite. Le présent appel est ouvert pour contribuer, à travers une initiative pilote, à la réalisation des deux objectifs susmentionnés du plan d'action national de lutte contre la traite des personnes en République du Congo.

3. Objectif du présent guide relatif à l'appel à propositions

L'objectif de ce document est de fournir des informations aux organisations de la société civile qui seraient intéressées à bénéficier d'un financement pour la mise en œuvre des activités de lutte contre la traite des personnes en République du Congo. Les activités proposées par les organisations de la société civile dans le cadre du présent appel devront être des actions **pilotes**

³ Données recueillies auprès des acteurs de la lutte contre la traite des personnes au Congo lors d'une mission de l'ONUSUDC en Novembre 2012

⁴ Entretien avec le Ministère des Affaires Sociales lors de la mission de lancement du projet de l'ONUSUDC du 28 novembre au 7 décembre 2012.

⁵ Independent Online, Child prostitutes on the rise in Congo, 1^{er} Octobre 2008

et innovantes, et viendraient contribuer à l'exécution du Plan d'action et en particulier en contribuant à la réalisation de l'objectif stratégique suivant : *D'ici 2017, mettre en place et rendre fonctionnel le dispositif de protection et de prise en charge des personnes victimes de traite.*

Le présent document décrit en détails la procédure, les critères d'éligibilité, les critères d'évaluation ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation retenues pour la mise en œuvre des candidatures retenues dans le cadre du présent appel.

Le financement qui sera octroyé vise les activités relatives au projet de l'ONU DC de lutte contre la traite au Congo en particulier l'objectif 4 : *Faciliter la mise en place d'un mécanisme formel pour l'identification des victimes et d'un système pour référer les victimes.*

Grâce à une subvention à **des organisations non-gouvernementale**, l'ONU DC contribuera à **l'assistance directe aux victimes de la traite adultes et enfants**. La candidature doit proposer une intervention **innovante** et compléter les insuffisances dans la chaîne de prise en charge des victimes telles que les aura identifiées le candidat dans sa description de la situation de référence.

La subvention servira véritablement à mener des activités nouvelles, contribuant à l'objectif 4 du projet de l'ONU DC.

La subvention s'inscrit dans une limite temporelle, telle que définie dans le présent appel, et vise à mettre en évidence une expérience ou initiative qui n'avait jamais été proposée/mise en œuvre jusqu'ici par l'organisation soumettant sa proposition dans le domaine de l'assistance aux victimes de traite.

4. L'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures est ouvert à la société civile Congolaise pour mettre en œuvre des activités d'assistance aux victimes de traite et sera ouvert du **07 août au 07 septembre 2014**. Cette mise en œuvre couvrira une période de **quatre (04) mois**. Le montant de soumissions ne devra pas dépasser **10,000 Dollars américains**. Le versement du montant aux organisations bénéficiaires s'effectuera en plusieurs virements, en fonction des besoins de financement de la/des candidatures retenues.

Dans le cas où le financement sous cet appel à propositions ne peut pas être utilisé pour une insuffisance de projets de qualité ou bien d'un manque (10 au minimum) suffisant de propositions reçues, l'ONU DC se réserve le droit de prolonger la date de soumission.

L'engagement d'une partie extérieure (ONG dans le cas présent), dans le cadre du présent appel pour la mise en œuvre de projets financés par l'ONU DC Nations Unies, est soumis aux principes généraux des Nations Unies suivants :

- Equité, intégrité et transparence
- Concurrence effective
- Bon rapport qualité/prix
- L'intérêt des Nations Unies

5. Les critères d'éligibilité

5.1. Les considérations générales

Le financement mis à disposition vise une seule intervention pilote :

L'assistance directe à des victimes de traite des personnes établies au Congo (adultes et enfants). La subvention permettra à travers une initiative pilote de tester un système de référencement pilote des victimes de traite. Ce système de référencement désigne la chaîne de responsabilité comprenant des différents intervenants de cette chaîne tout en précisant leurs rôles.

5.2. Les conditions d'éligibilité relatives aux organisations

Ces conditions sont définies non seulement sur la base de l'Objectif 4 du projet de l'ONUDC : *Faciliter la mise en place d'un mécanisme formel pour l'identification des victimes et d'un système pour référer les victimes* mais aussi pour contribuer à un des objectifs spécifiques du Plan d'action national de lutte contre la traite à savoir : *Renforcer les capacités institutionnelles et associatives de protection et de prise en charge des personnes victimes de traite.*

Par conséquent, dans le cadre de la présente évaluation, l'organisation qui postule devra :

- a) Etre une organisation non-gouvernementale;
- b) Etre nationalement et légalement reconnue au Congo ;
- c) Etre engagée dans des activités connexes à la lutte contre la traite ou avec autres populations vulnérables
- d) Avoir une existence d'au moins trois (3) ans
- e) Avoir au moins trois (3) ans d'expérience dans la gestion de programme/projet
- f) Etre responsable directe pour l'élaboration et la gestion de projet, et non un intermédiaire
- g) Avoir un compte bancaire au nom de l'organisation
- h) Démontrer l'existence d'une coopération et coordination avec une structure nationale de préférence de lutte contre la traite des personnes ou autres populations vulnérables.
- i) Disposer d'un centre d'accueil fonctionnel d'au moins deux (2) ans.
- j) Avoir dans son équipe un professionnel, notamment un Educateur Spécialisé, un Travailleur Social ou Psychologue ;

5.3. Les projets éligibles

L'éligibilité des propositions de projets est définie sur la base des objectifs requis. Pour être considérées, les propositions de projet devraient :

- ⇒ Proposer une action pilote innovante
- ⇒ Etre formulées pour une durée maximale de 05 mois
- ⇒ Rédiger pour répondre aux exigences des objectifs susmentionnés
- ⇒ Préciser la couverture géographique du projet à l'intérieur du territoire de la République du Congo et les villes frontalières
- ⇒ Préciser la cible privilégiée / bénéficiaires principaux du projet.

Les activités suggérées comme prioritaires dans le cadre de cette initiative sont relatives à *l'assistance directe aux adultes victimes de la traite*.

NB : toutes les candidatures qui visent à obtenir un financement pour des activités déjà préexistantes seront automatiquement rejetées.

5.4. Les Projets/ activités inéligibles

Ne seront pas éligibles les propositions relatives :

- ⇒ Exclusivement ou principalement au parrainage des individus pour leur participation dans les séminaires, ateliers, formations, conférence et congrès
- ⇒ au financement de bourse d'études d'individus
- ⇒ aux ateliers de retraite, séminaire ou conférence sauf si ces activités sont organisées dans le cadre de la mise en œuvre des projets approuvés
- ⇒ au paiement de crédit ou hypothèque
- ⇒ aux acquittements de dette de l'organisation
- ⇒ aux projets qui consistent exclusivement à l'achat d'équipements, véhicules, construction/réparation de bâtiment/local, etc.
- ⇒ aux projets qui discriminent des individus ou des groupes de personnes en raison de leur sexe, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, leur origine ethnique, etc.
- ⇒ aux dons
- ⇒ aux activités liées à la politique ou religion
- ⇒ aux activités vocationnelles
- ⇒ aux activités qui soutiennent le terrorisme
- ⇒ etc.

6. La procédure de soumission des projets

Le dossier de candidature devra être composé des documents suivants :

- ⇒ le formulaire de candidature (voir annexe I), incluant :
 - ✓ le cadre logique du projet
 - ✓ le plan de mise en œuvre du projet mentionnant clairement les étapes dans la mise en œuvre des actions envisagées par le projet
 - ✓ des indicateurs spécifiques et mesurables qui permettent d'apprécier les progrès et résultats qui seront suivis et évalués
 - ✓ une claire allocation des responsabilités entre le personnel de l'organisation bénéficiaire de la subvention
- ⇒ le budget en format Excel (voir annexe II)
- ⇒ Une déclaration sur la soutenabilité envisagée des résultats du projet
- ⇒ La copie du Curriculum Vitae du point focal
- ⇒ Les références du RIB du compte bancaire

Les soumissions se feront exclusivement en Français.

Les informations suivantes devraient figurer très clairement dans le formulaire de candidature.

- a) Information sur l'organisation candidate
- b) le détail des contacts (Adresse physique, email, BP, etc.)

Les propositions de projet devront être développées selon ce guide mis en place et le formulaire de candidature annexé. Les propositions devront être rédigées clairement et de façon précise. Le document de propositions ne devra pas excéder 15 pages sur du papier A4. Toutes les informations en plus du budget et du plan de mise en œuvre devront tenir sur les 15 pages. Aucun changement ne pourra être effectué une fois le projet soumis.

Le dossier de candidature devra être envoyé par email avec en objet : «ONU DC/Nom de la proposition » **au plus tard le 07 septembre 2014 à 17h00 précises** :

Par email à l'adresse suivante : Congo_Appel@unodc.org

NB : Un mail sera envoyé aux candidats pour confirmer la réception de chacune des propositions. Prière de vérifier que vous avez reçu la confirmation, dans le cas contraire veuillez-vous assurer que vous avez envoyé correctement votre candidature. Tout dossier incomplet sera rejeté.

7. Procédures de sélection

Les candidatures pourront envoyées leurs dossiers jusqu'au 07 septembre 2014 à 17h00 précises (GMT). Une fois le délai passé, aucune candidature ne sera reçue.

Un Comité de sélection composé de trois (03) personnes de l'ONU DC, d'un représentant du Ministère de la Justice et d'un représentant du Ministère des Affaires Sociales sera mis en place pour l'évaluation des dossiers de candidature. L'évaluation des projets se fera en utilisant le formulaire d'évaluation et suivants les critères ci-dessous. Un contrôle administratif se fera pour tous les dossiers présentés. Le projet sera retiré de la course si:

- La candidature n'est pas complète
- L'organisation, le projet ou les coûts ne sont pas éligibles
- La candidature a été reçue après le **07 septembre 2014**.

8. Evaluation des organisations et de leurs parcours

8.1. Evaluation initiale

Cette évaluation sera effectuée par le Comité de sélection. Elle sera réalisée notamment sur la base de la qualité des projets, sur le plan de travail, sur le budget soumis, le cadre logique et sur la capacité organisationnelle du candidat, en conformité avec les critères énoncés tout au long de ce guide. Toutes les propositions seront évaluées, en utilisant un formulaire d'évaluation qui se résume comme suit :

1. Eléments substantiels

- *Proposition en accord avec l'objectif 4 du projet de l'ONU DC*
- *Engagement prouvé dans la lutte contre la traite*
- *Bonne identification du problème et des besoins la population cible*

2. Méthodologie

- *Cohérence du plan de mise en œuvre*
- *Présentation et pertinence des résultats attendus*

3. Soutenabilité

- *Présence des activités de suivi d'impact*
- *Implication des bénéficiaires*
- *Pertinence des actions proposées par rapport aux résultats attendus*

4. Capacité institutionnelles

- *Expérience en gestion de projet*
- *Qualification du personnel*

5. Budget et rapport qualité prix

- *Proportionnalité des couts*
- *Réalisme des dépenses envisagées*

Seules les candidatures éligibles (voir critère section 5.), seront évaluées selon cette grille d'évaluation.

La candidature ayant obtenu le score le plus élevé sera proposée pour recevoir la subvention au Comité des subventions et des engagements extérieurs (COGEE) au siège de l'ONU DC à Vienne en Autriche. Tous les candidats seront informés sur le statut de leur projet à ce niveau de la compétition.

8.2. Evaluation finale

Il est possible que le COGEE demande des clarifications additionnelles ou autres documents si nécessaire. Dans ce cas, les organisations dont les propositions ont été sélectionnées à ce stage devraient fournir les clarifications ou les documents requis par le comité dans la date limite imposée au moment.

8.3. Notification de Décision

L'ONU DC informera par écrit (par email) tous les candidats sur la décision relative à leurs candidatures à l'appel à proposition.

9. Contrat d'engagement

Après la décision du Comité de Révision de Subvention, les deux organisations choisies recevront un contrat (Voir annexe IV) à signer avec l'ONU DC. **Veillez noter que le document du contrat a été rédigé en anglais et ne peut être traduit en français pour des raisons administratives internes. Cependant, les organisations sélectionnées devraient créer les conditions internes nécessaires pour la compréhension du dit document avant sa signature.**

9.1. Rapport et système d’Evaluation

Après avoir reçu les fonds, les organisations de la société civile commenceront la mise en œuvre de leurs activités. Elles seront responsables du suivi et de l’évaluation des progrès effectués en conformité avec les indicateurs tels que présentés dans les documents du projet.

Par ailleurs, elles devront envoyer un rapport de mi-parcours au Coordonnateur du projet de l’ONU DC, sur la mise en œuvre des activités ainsi qu’un rapport final devront être envoyé une fois les activités terminées, en accord avec le plan de mise en œuvre du projet.

9.2. Suivi

Un suivi de la mise en œuvre des projets financés sera effectué à toutes les étapes de la mise en œuvre par le Coordonnateur du projet de l’ONU DC

10. Liste des documents annexés

Annexe I: Formulaire de Candidature

Annexe II : Formulaire de Budget

Annexe III: Formulaire d’évaluation

Annexe IV : Modèle de contrat d’engagement